

La Présidente a réagi le jour même pour défendre le caractère disciplinaire de l'agrégation, qui en fait la renommée aux niveaux national et international. Du reste, l'agrégation est beaucoup moins touchée que le Capes par la crise du recrutement.

Dominique Chevallier estime que c'est un argument intéressant pour montrer l'attractivité de l'agrégation. Blanche Lochmann ajoute que l'agrégation fait partie du patrimoine français, qu'il faut la faire prospérer, qu'elle contribue à l'excellence de la France au niveau mondial. Par la formation générale qu'elle requiert, elle permet de prendre du recul et d'avoir une hauteur de vue dans une société qui tend à la spécialisation. Stéphane Cardini cite l'exemple de l'astrophysique : l'agrégation permet d'établir des connexions entre les champs disciplinaires spécialisés qu'elle recouvre.

Blanche Lochmann précise d'autre part que l'agrégation est reconnue à l'étranger comme un concours d'enseignement de haut niveau et que le modèle du MOOC (dont les usages restent à discuter), s'apparente à la leçon d'agrégation. Ce n'est malheureusement pas le cas dans le secondaire, constate Laurence Rauline, où les professeurs se voient souvent reprocher de trop faire « cours » et pas assez d'« animation ». Bertrand Vieille fait remarquer que les professeurs conservent tout de même un espace de liberté pour enseigner dans leurs classes, en dehors des inspections.

Blanche Lochmann rencontrera le Cabinet du Ministre la semaine prochaine et présentera des observations sur le concours de l'agrégation.

Les obligations de service des professeurs

Dans le cadre du débat sur le métier enseignant, des informations commencent à circuler. Le ministère ne toucherait pas aux ORS dans le secondaire, considérant qu'avec les tâches annexes de tout professeur (conseils de classe, réunions pédagogiques, etc.), on arrive à l'horaire normal d'un fonctionnaire, soit 1 607 heures par an. D'autres missions pourraient être ajoutées pour certains professeurs, qui feraient l'objet d'indemnités. L'heure de première chaire serait rem-

placée par un système de pondération pour les professeurs de première et terminale préparant aux examens. Les professeurs exerçant en ZEP pourraient bénéficier d'une décharge de service. Pour compenser cette décharge, l'ORS des professeurs de CPGE serait augmentée et passerait à 10 heures. Blanche Lochmann, Jean-Michel Léost et Stéphane Cardini ont calculé qu'une telle mesure entraînerait une baisse de rémunération importante pour ces professeurs (au moins 10 à 15 %). À ce sujet, Blanche Lochmann a été interrogée par une journaliste du *Monde*.

Toutes ces questions sensibles seront évoquées lors d'une prochaine audience au Cabinet du Ministre, le 20 novembre.

Vœux du Comité

Blanche Lochmann présente les vœux qui seront discutés lors du prochain Comité :

- un vœu sur l'agrégation ;
- un vœu sur l'affectation des agrégés. Rémi Luglia a, d'autre part, rédigé un dossier sur le mouvement qui sera adressé début janvier à tous les recteurs ;
- un vœu sur les doctorants agrégés. Blanche Lochmann fait état à ce sujet d'un courrier d'un inspecteur général honoraire, membre de la Société des agrégés. Il faudrait que les conditions de travail des doctorants en poste soient adaptées. Dominique Roucoux propose de demander que l'on rajoute les études doctorales comme motif de temps partiel de droit. Jean-Michel Léost signale qu'il faudrait demander la réactualisation de la circulaire Chevènement de 1985 ;
- un vœu sur la rénovation des programmes et le Conseil supérieur des programmes.

Lettres recommandées

Blanche Lochmann informe le Bureau qu'elle a trouvé jeudi dans la boîte aux lettres de la Société des agrégés 14 avis de lettres recommandées avec accusé de réception, 7 pour elle et 7